

Webinaire du 29 juin 2026 – questions / réponses

Accompagnement de l'État

Question posée pendant les webinaires	Réponse
Comment adhérer au réseau "Elus pour agir" ?	Pour adhérer au réseau « Elus pour agir », il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription en ligne : https://eluspouragir.ademe.fr
Quels financements d'ingénierie de l'ADEME ? Quel avenir ?	L'ADEME soutient financièrement les collectivités dans toutes les phases de réalisation de leurs projets, y compris les phases amont : diagnostic, études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter l'offre aux collectivités de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes en ligne régulièrement actualisée.
Dans la pratique, quels sont les guichets mis à disposition des petites communes rurales pour les aider, les guider dans leurs projets à l'échelle du village ?	Au niveau départemental et local, nous vous invitons à contacter le guichet unique de l'ingénierie pour toute question relative à vos projets. Dans l'Allier par exemple, l'adresse mail est la suivante : ingenierie@allier.gouv.fr Par ailleurs, nous vous invitons vivement à vous abonner à la e-lettre régionale ruralité. Vous y trouverez notamment des exemples de projets menés par d'autres élus de communes rurales : La lettre de l'État aux élus ruraux La préfecture et les services de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes Au niveau national, vous trouverez sur le site du Ministère de la transition écologique des éléments spécifiquement pour les petites communes : Les grands dispositifs pour aménager et revitaliser votre territoire Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement En particulier le guide à destination des acteurs de la ruralité sur les mesures relatives à la vie quotidienne, présentant des mesures concrètes à mettre en place : ici Concernant, plus particulièrement, la thématique du changement climatique, la Mission Adaptation vous guide vers les bons interlocuteurs, les bonnes méthodes et ressources pour adapter votre territoire au changement climatique. Elle est animée par l'ADEME et le CEREMA, en lien avec la DREAL et les DDT. L'ADEME vous propose également de vous accompagner et vous aiguiller dans vos projets en contactant le référent des territoires de votre département. Retrouvez votre interlocuteur dans la

	rubrique « Contacter l'ADEME » dans l'offre aux collectivités de l'ADEME En Auvergne-Rhône-Alpes
Y a t il une adhésion au Cerema ? accès à la plateforme gratuite	L'adhésion au Cerema est facultative et coûte entre 500 et 2000€/an selon la taille de l'EPCI. Elle donne accès plus facilement à l'expertise publique de référence du Cerema, des avantages financiers sur ses prestations, un référent dédié et une participation active à la gouvernance de l'établissement : https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales Expertises.territoires : la plateforme coopérative proposée par le Cerema Cerema : est une plateforme collaborative ouverte et gratuite, déconnecté de l'adhésion au Cerema. Elle met en réseau collectivités, experts, services de l'État et entreprises pour partager des ressources, croiser les expertises et co-construire des solutions au service des transitions territoriales. Véritable espace d'échanges et de coopération, elle favorise la transversalité entre métiers, l'émergence d'innovations et l'accompagnement des acteurs face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
Le dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN) est-il gratuit ?	L'engagement dans le dispositif TEN est gratuit et permet de bénéficier de l'appui de l'animateur TEN régional et d'échanges avec d'autres territoires. Toutefois le plan d'action en faveur de la biodiversité à mettre en œuvre n'est pas financé par le dispositif TEN et la collectivité doit donc trouver des moyens pour le réaliser.

Bois, chauffage bois, réseau de chaleur, pompe à chaleur

La production de bois est-elle pleinement renouvelable ?	Le bois est la première source d'énergie renouvelable en France. Il est indispensable à la transition énergétique mais cette ressource n'est pas illimitée. Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) fixe ainsi des objectifs de développement de la filière bois en s'assurant que le taux de prélèvement pour l'ensemble des usages reste en deçà de l'accroissement des forêts. Pour bénéficier d'une aide publique, les projets consommant plus de 10 000 tonnes par an doivent par exemple faire l'objet d'un avis favorable de la commission régionale biomasse, présidée par le préfet de région. Le Schéma régional biomasse, en cours de révision, définit les orientations pour valoriser au mieux cette ressource, sans mettre en péril son renouvellement. De plus, toujours pour mieux gérer les ressources en bois, différentes politiques publiques permettent d'augmenter la récupération des bois usagés et de mieux les valoriser soit en les recyclant pour réutiliser la matière, soit en les utilisant pour l'énergie.
---	---

Peut-on valoriser le bois de nos bords de route ?	Etudier la valorisation des bois d'élitage est une bonne idée. Les possibilités de valorisation dépendent du volume et de la qualité des plaquettes produites (notamment en termes d'homogénéité et de dimensions, les plaquettes produites à partir de branches de moins de 7 cm de diamètre notamment ne conviennent pas à toutes les chaufferies, mais d'autres usages comme le paillage ou la litière sont possibles).
Il y a souvent dans nos communes rurales un "combat d'idée" sous-jacent opposant les propriétaires de bois et agriculteurs aux collectivités ou organismes ayant des objectifs écologiques, (il est déjà difficile de faire un comptage objectif des zones humides par exemple) ... Comment dépasser ce constat ?	Dans le domaine de l'écologie, nous pouvons citer de nombreuses situations où il est difficile de faire partager un état des lieux entre des représentants ou structures aux visions opposées. Certaines collectivités se sont appuyées sur le dispositif ABC pour rassembler des acteurs variés, dont le grand public, autour de la réalisation d'inventaire d'espèces et de milieux.
De nombreuses parcelles privées situées sur notre commune en Isère font l'objet de nombreuses coupes rases, malheureusement autorisées par la réglementation. Comment pouvons-nous sensibiliser les différents acteurs du bois et propriétaires forestiers de ne pas employer ces méthodes destructrices pour la biodiversité?	L'OFB engage des actions de sensibilisation à la biodiversité avec des filières variées. Nos services départementaux organisent des rencontres sur le terrain avec des forestiers, des agriculteurs, des entreprises de travaux publics et du bâtiment. Au niveau régional, nous pouvons aussi travailler avec le CRPF par exemple pour faire passer les messages de bonnes pratiques.
On a un projet chaufferie bois (+ solaire thermique au sol) et à quelques mois du lancement on s'inquiète d'une validation de l'ADEME. Est-ce toujours une option soutenue les chaufferies bois ? Qu'en est-il des financements ?	L'ADEME soutient les chaufferies bois lorsqu'une étude a démontré qu'une autre solution renouvelable (chaleur fatale, solaire thermique, géothermie) n'est pas pertinente ou suffisante. Ces réflexions peuvent être accompagnées par les animateurs des Contrat Chaleur Renouvelables (lien vers votre contact ici).
Nous voyons de plus en plus de chaufferies-bois ; mais sont-elles réellement neutres sur le réchauffement ? De plus, le bois n'est pas une ressource inépuisable ?	Les chaufferies bois sont capables de fournir en énergie des réseaux de chaleur, des bâtiments collectifs (hôpitaux, logements, établissements scolaires...) et des sites industriels. Leur installation est soumise à une réglementation stricte. Le bois-énergie présente pour la France plusieurs atouts. C'est une énergie renouvelable qui : - réduit le recours aux énergies fossiles, - valorise des ressources locales, - contribue à l'indépendance énergétique et à l'amélioration de la balance commerciale de la France, - est créatrice d'emplois non facilement délocalisables, - joue un rôle déterminant pour l'équilibre économique de la filière bois dans son ensemble, dont la priorité est donnée aux usages matériaux qui stockent du carbone sur de très longues durées et réduisent les besoins en béton, acier, plastiques... dont la fabrication

	est fortement émettrice de gaz à effet de serre Des émissions de CO2 sont générées au moment de la combustion du bois mais elles sont à comparer avec la captation de CO2 durant la croissance des arbres et aux émissions évitées par la valorisation du bois. Les études montrent que la contribution du bois énergie à l'atténuation du changement climatique dépend des pratiques forestières et du type de ressource utilisée. Il est indispensable de s'appuyer sur une sylviculture attentive à la préservation de la qualité des sols et de la biodiversité. En lien avec l'accélération du changement climatique, on observe une croissance forestière plus faible, une mortalité beaucoup plus élevée (ravageurs, sécheresses, incendies, tempêtes...), aussi il est essentiel d'accompagner l'adaptation de nos forêts aux effets du changement climatique. Quelques ressources : l'avis de l'ADEME sur le bois énergie et Le bois, une énergie renouvelable en 10 questions
Concernant le chauffage bois , nous observons dans les usines de notre collectivité de plus en plus de bois venant des pays de l'est, peut-on réellement envisager redevenir autonome au sein de notre territoire en matière d'approvisionnement pour ce type de chauffage. Que se passera-t-il si le coût du bois à l'international vient à flamber?	L'ADEME constate sur les projets financés par le Fonds chaleur que l'approvisionnement des chaufferies est rarement (et toujours de façon ponctuelle) effectué avec du bois qui provient de plus de 200 km, car le coût du transport ne rend pas pertinent de le faire venir de plus loin. Ce n'est pas le cas pour le bois d'œuvre qui est à plus forte valeur ajoutée. Dans le cadre d'un réseau de chaleur en délégation de service public, la collectivité a la responsabilité d'en contrôler le bon fonctionnement, y compris en termes d'approvisionnements de combustibles. Le bois et les énergies renouvelables en général sont une façon de se protéger des hausses de prix des énergies sur les marchés internationaux. Les demandes de raccordement aux réseaux de chaleur ont ainsi nettement augmenté depuis les fortes hausses du prix du gaz en 2022. Pour plus de renseignement sur le coût de production des énergies renouvelable, l'ADEME publie régulièrement depuis 2016 une étude en ligne.
J'ai un projet d'écoquartier constitué de bâtiments publics (écoles, crèche, MPT, Dojo, bibliothèque) que nous souhaitons chauffer grâce à un petit réseau de chaleur alimenté par une chaufferie à granulés bois. La canicule récente nous amène à envisager une autre solution avec des pompes à chaleur au propane réversible, permettant de mieux assurer le rafraîchissement en été. Quelle solution recommanderiez-vous et quelles aides apportez-vous à chacune de ces solutions? Thierry Ferotin, Maire de Bivies	La meilleure solution dépend de nombreux paramètres : besoins de chaleur, de rafraîchissement éventuel, ressources énergétiques locales (chaleur fatale, géothermie...), distance entre les bâtiments... Une étude de faisabilité pour comparer les différentes options est nécessaire pour éclairer la décision. Elle est obligatoire pour demander une aide au Fonds chaleur sur les investissements et peut faire l'objet d'une aide également. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact CCR qui pourra vous conseiller et le cas échéant instruire votre demande d'aide pour l'étude puis pour l'investissement.
Une collectivité comme une Mairie peut-elle vendre une	Les communes sont compétentes en matière de création et d'exploitation des réseaux de chaleur,

partie de la chaleur qu'elle produit à ses administrés et si oui sous quelle forme /facturation	mais cette compétence peut être transférée à un établissement public dont elles font partie. Une commune peut donc produire, distribuer et vendre de la chaleur par le biais d'un réseau de chaleur, qu'elle peut construire et exploiter en régie ou en DSP. D'autres montages existent comme les marchés de performance globale. Quelques ressources : Guide AMORCE l'élu et les réseaux de chaleur et les contacts CCR qui accompagnent les porteurs de projets
A partir de combien de kW une pompe à chaleur devient rentable ? La géothermie est elle aussi une option ?	La rentabilité d'une solution de chauffage se mesure par rapport à une situation de référence. Une étude de faisabilité multi-énergie permet d'éclairer le choix au regard des besoins de chauffage et des possibilités de valorisation d'énergies renouvelables locales : présence d'un réseau de chaleur, solaire thermique, géothermie – avec ou sans pompe à chaleur, bois énergie. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact CCR qui pourra vous conseiller et vous accompagner pour une étude d'opportunité.

Eau

Dans ma commune on envisage de remplacer le système de chloration de nos réservoirs d'eau , par un système UV. La commune peut -elle bénéficier de subvention pour réaliser ce projet ?	Non. L'Agence de l'Eau accompagne la mise en place d'unité de désinfection lorsqu'il n'y en avait pas d'existante.
Est-ce que vous pouvez accompagner les entreprises industrielles à utiliser moins d' eau dans leur processus de fabrication ?	Des aides sont possibles, vous pouvez contacter : francois.penaud@eau-loire-bretagne.fr
Comment aider les personnes n'étant pas reliées au réseau d' eau (sources) avec votre modèle financier ?	Pas d'aide pour les extensions de réseau AEP ni pour les ASA ou ASL.
Y a-t-il des solutions pour embarquer les agriculteurs dans une diminution des pesticides dans les zones humides ou à proximité immédiate de rivières ?	L'animation de groupes d'exploitants agricoles, les diagnostics d'exploitation permettent de faire évoluer les pratiques et la gestion des intrants en bordure des cours d'eau et zones humides. L'agence accompagne ces actions principalement dans le cadre des aires d'alimentation de captages prioritaires. La mise en place haies et autres dispositifs tampons sont également des solutions. L'agence accompagne les études et l'aménagement de dispositifs tampons dans le cadre d'une démarche territoriale, sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état et sur les têtes de bassin versant.

Existe- t-il des programmes d'action concernant les lisiers ? Leur épandage ? Eventuellement leur traitement ?	Il n'existe pas de programme spécifique des agences de l'eau. N'hésitez pas à consulter le Programme d'actions régional dans le cadre des zones vulnérables nitrates.
Nous avons une fontaine très probablement polluée par des eaux usées . Comment puis-je faire et peut-on avoir une aide pour sauver cette fontaine car nous sommes une petite commune avec peu de moyen ? Quelles sont les démarches à suivre pour pouvoir analyser l'eau ?	Les agences de l'eau n'aident pas ce type d'opération. Si la fontaine a un usage eau potable, vous pouvez contacter l'ARS (Agence Régionale de Santé) de votre département.

Canicules

Comment mieux accompagner localement les épisodes de canicule pour les collectivités et les habitants.	Pour mieux accompagner les collectivités et les habitants face aux épisodes de canicule, il est essentiel d'agir à la fois dans l'anticipation, l'aménagement et la sensibilisation. Cela passe par une meilleure connaissance des vulnérabilités locales (îlots de chaleur, populations exposées, bâtiments sensibles), l'identification des solutions les plus adaptées aux contextes territoriaux et la mise en œuvre d'actions concrètes : végétalisation, désimperméabilisation des sols, gestion de l'eau, adaptation des bâtiments ou création de lieux de fraîcheur. L'accompagnement doit également favoriser le partage d'expériences, la coopération entre acteurs locaux et l'information des habitants afin de renforcer la capacité collective à faire face aux fortes chaleurs. La Mission Adaptation est là pour vous guider vers les bons interlocuteurs, les bonnes méthodes et ressources pour adapter votre territoire au changement climatique. Elle est animée par l'ADEME et le CEREMA en lien avec la DREAL et les DDT. Quelques ressources utiles : - Les élus territoriaux face au défi climatique : 8 clefs pour adapter son territoire - Un article dédié aux écoles : ainsi qu'un rapport technique - Plus fraîche ma ville vous propose une trentaine de solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables des espaces publics (cours d'école, place, rue...)et permet de vous accompagner dans votre projet, du diagnostic aux travaux, en passant par la recherche de financement.
Suite aux récentes annonces gouvernementales, est-il désormais possible de financer des installations de climatisation via le Fonds vert ?	Le cahier d'accompagnement national indique que le soutien du fonds vert à la rénovation énergétique des bâtiments en métropole est conditionné à la prise en compte de la problématique du confort d'été. En effet, le fonds vert doit permettre d'adapter les bâtiments au climat actuel et

	futur. La prise en compte systématique du confort d'été est par ailleurs réaffirmée dans les orientations régionales prises par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Pour l'amélioration du confort d'été, une recherche de solutions dites "passives" doit être recherchée dans un premier temps pour limiter autant que possible l'utilisation de climatiseurs et réduire les besoins en climatisation du bâtiment. La meilleure performance énergétique de l'enveloppe, la protection du bâtiment des rayonnements solaires (brise-soleil orientables, casquettes, filtres solaires sur les baies vitrées, végétalisation des abords...) ou encore l'accroissement de la ventilation permettent d'améliorer la sensation de confort sans ou avec très peu de consommation d'énergie. Une sous-mesure du fonds vert permet par ailleurs de financer les projets visant à améliorer uniquement le confort d'été avec des solutions dites passives.
--	--

Nature / espaces naturels

Quel rôle joue l'OFB concernant les ENS Espaces Naturels Sensibles ?	Les ENS sont gérés par les conseils départementaux, auxquels l'OFB peut apporter son expertise technique. Comme pour les autres aires protégées, l'OFB peut contribuer aux opérations de police visant à vérifier le respect de la réglementation en vigueur pour protéger les ENS.
Les démarches présentées menées sur la commune de Francheville ont-elles un intérêt à la campagne, quand le regard des agriculteurs sur la Nature est un "bien à exploiter" ?	Nous avons aussi des démarches réussies d'ABC en milieu rural, avec l'avantage d'avoir réuni autour du projet des habitants au profil très varié (agriculteurs, chasseurs, membres d'associations de protection de la nature, randonneurs...). En bâtissant le plan d'action, ils ont pu trouver des objectifs communs. C'est aussi un moyen de soutenir les agriculteurs engagés dans systèmes d'exploitation favorables à la biodiversité comme l'agro-écologie ou l'agriculture biologique.

Grands projets

Comment est-ce possible d'envisager une mega-carrière sur le volcan du Sarran aux portes du Cézalier, alors même que le projet se situe dans le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, en Zone Natura 2000, sur le Tour des Vaches Rouges, en ZICO et ZNIEFF ?	Tous les projets ayant un impact sur l'environnement font l'objet de demandes d'autorisation instruites par les DDT (directions départementales des territoires). Dans le cadre de ces instructions, l'OFB fournit un avis technique sur les impacts concernant la biodiversité terrestre (espèces protégées) et les milieux aquatiques. La DDT prend en compte ces éléments pour définir les conditions d'autorisation ou de refus du projet.
Comment peut on envisager un projet pharaonique comme le FCC avec toutes les pollutions, destructions et utilisation d'énergie qu'il implique?	Tous les projets ayant un impact sur l'environnement font l'objet de demandes d'autorisation instruites par les DDT (directions départementales des territoires). Dans le cadre de ces instructions l'OFB fournit un avis technique sur les impacts concernant la biodiversité terrestre (espèces protégées) et les milieux aquatiques. La DDT prend en compte ces éléments pour définir les conditions d'autorisation ou de refus du projet.

Autres sujets

La multiplication des hangars agricoles photovoltaïques (intéressants financièrement pour les agriculteurs. Plus la superficie est grande, moins c'est cher pour eux) qui suppriment des terres agricoles ne devient-elle pas un problème ? quelles solutions pour en limiter les installations ?	La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables encadre les possibilités d'installation des panneaux solaires dans les espaces agricoles en donnant la priorité à la production alimentaire et en conciliant ainsi les enjeux de souveraineté alimentaire et d'autonomie énergétique. Une installation agrivoltaïque doit ainsi contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. Sur ces aspects règlementaires pour limiter ces installations, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département.
Est-ce que l'OFB peut intervenir sur un site industriel qui rejette des PFAS ?	Les agents de l'OFB sont compétents sur le volet « eau et nature » de la police de l'environnement. Les sites industriels sont suivis par les inspecteurs des installations classées des DREAL.
Quel support a été apporté pour le projet de désimperméabilisation d'une école en Savoie ?	L'agence de l'eau a soutenu la désimperméabilisation de la cour de l'école Picolet avec déconnexion du réseau séparatif des eaux pluviales et création d'une noue végétalisée pour infiltrer les eaux de pluie, dans le cadre d'un appel à projet en 2024 sur l'adaptation au changement climatique. L'aide proposée était à hauteur de 70%, soit un montant avoisinant 250 000€ d'aide sur ce projet.